

Communauté d'Agglomération de Saintes



RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI	5
1.1.1. Présentation du périmètre	5
1.1.2. Organisation du service.....	6
1.1.3. Compétences.....	8
1.2. LA PREVENTION DES DECHETS.....	11
1.2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	11
1.2.2. Actions d'économie circulaire	11
1.3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	12
1.3.1. Pré collecte	12
1.3.2. Population desservie	12
1.3.3. Organisation de la collecte en porte-à-porte	13
1.3.4. Fréquences de collecte	13
1.3.5. Déchetteries.....	14
1.4. BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	16
1.4.1. Evolution des tonnages collectés.....	16
1.4.2. Evolution de la production d'ordures ménagères et assimilées	17
1.4.3. Evolution des tonnages reçus en déchetteries	18
1.4.4. Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés.....	19
1.5. LE TRAITEMENT DES DECHETS	20
1.6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	22
2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	24
2.1. DETAIL DES PRINCIPALES DEPENSES	24
2.1.1. Détail contributions CYCLAD pour 2021	24
2.1.2. Historique des contributions traitement versées au CYCLAD	24
2.1.3. Facturation de fournitures et prestations	25
2.2. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	26
2.2.1. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service	26
2.2.2. Budgets de fonctionnement des 3 dernières années	26
2.2.3. Synthèse des comptes administratifs des 3 dernières années	27
2.2.4. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères.....	31
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	32

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce rapport a pour objectif de présenter un compte-rendu technique et financier du service public d'élimination des déchets pour l'année 2021.

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1. Présentation du périmètre

La Communauté d'Agglomération (Communauté d'agglomération) de Saintes est composée de 36 communes et compte 62 180 habitants au 1^{er} janvier 2021.



Carte du territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes

1.1.2. Organisation du service

La Communauté d'agglomération de Saintes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) de façon séparative selon les flux suivants :

- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- EMR : Emballages Ménagers Recyclables
- Fibreux : Papiers et petits cartons
- Verre
- FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

La Communauté d'agglomération de Saintes a mis en œuvre une harmonisation des modes de collecte en 2018.

Ce travail a porté à la fois sur les fréquences de collecte, les contenants et le mode de ramassage (porte-à-porte ou apport volontaire).

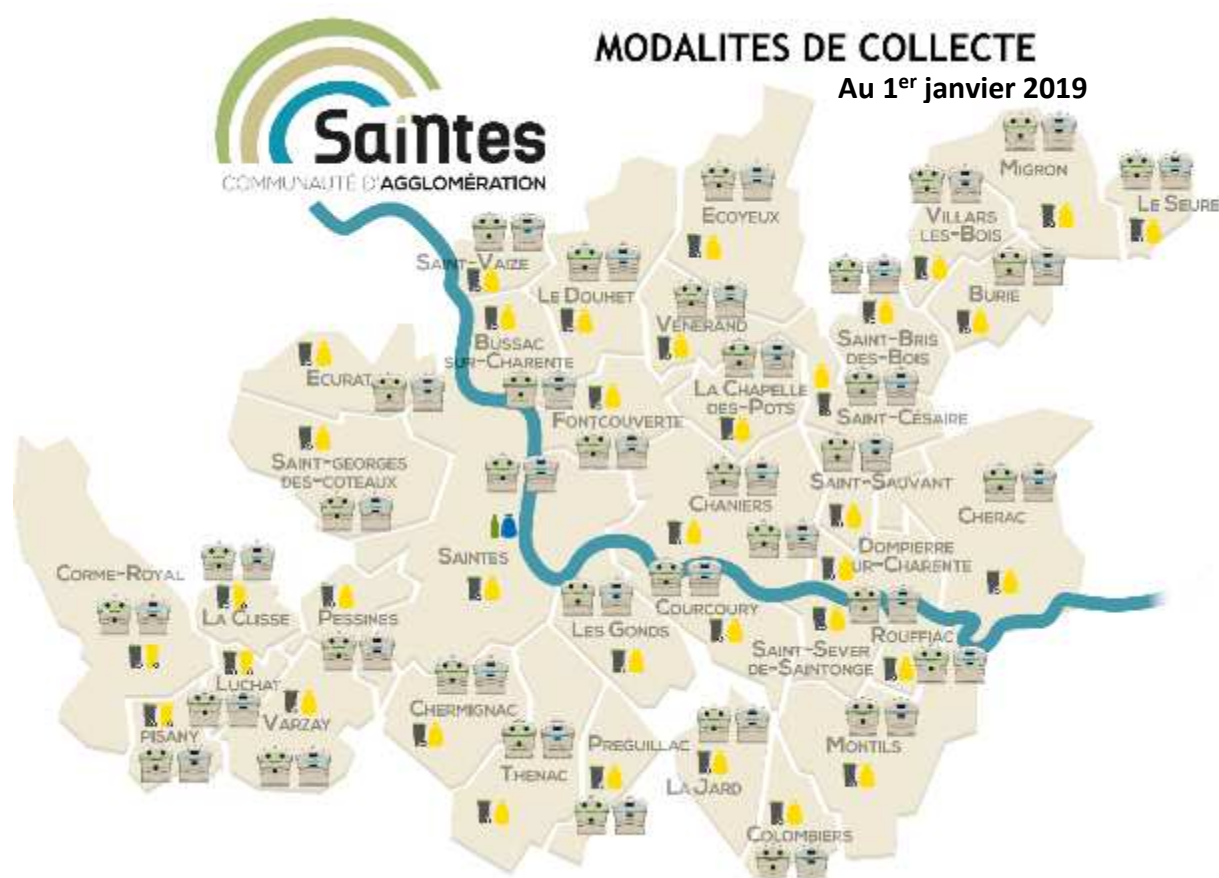
L'harmonisation du service rendu et des modalités de redevance a donc conduit aux décisions suivantes :

- Au 1^{er} janvier 2018 : Extension de la redevance incitative (REOMI ou RI) à l'ensemble des usagers de la Communauté d'agglomération (hors centre-ville rive gauche de Saintes) tout en maintenant les tarifs existants sur les 19 communes déjà assujetties à la RI,
- - Au 1^{er} janvier 2018 : Passage à une collecte des ordures ménagères une semaine sur deux pour les usagers équipés de bacs roulants,
- - Au 1^{er} juillet 2018 : Harmonisation de la collecte des déchets de verre et de papier en apport volontaire sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération.

Cette harmonisation s'est accompagnée d'une évolution des consignes de tri. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les petits cartons doivent être triés avec les papiers et non plus avec les autres emballages.

En 2021, les tournées de collectes ont été amplifiées sur la période estivale, de mi-juin à mi-septembre, avec une collecte hebdomadaire des ordures ménagères en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

La carte ci-dessous présente les modalités de collecte au 1^{er} janvier 2021 :



Légende :

- OMr : Bacs roulants 
- EMR : Bacs roulants  ou sacs jaunes 
- Papier : contenants libres  ou PAV 
- Verre : contenants libres  ou PAV 

1.1.2.1. Déchets pris en charge par le service

Nombre de communes par mode de collecte au 1^{er} janvier 2021 :

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages ménagers recyclables	Verre	Papier et emballages cartonnés	Biodéchets
Collecte en porte-à-porte	36	36	1	1	1
Collecte en points d'apport volontaires	2	2	36	36	

NB : La commune de Saintes étant collectée différemment selon les secteurs, le total est donc supérieur à 36.

1.1.3. Compétences

1.1.3.1. Répartition des compétences

Les compétences en matière d'élimination des déchets sont :

- La collecte,
- La gestion des déchetteries,
- Le traitement des déchets.

La Communauté d'agglomération de Saintes exerce les compétences collecte et gestion des déchetteries. La compétence traitement est déléguée au Syndicat Mixte CYCLAD dont le siège est situé à Surgères (17).

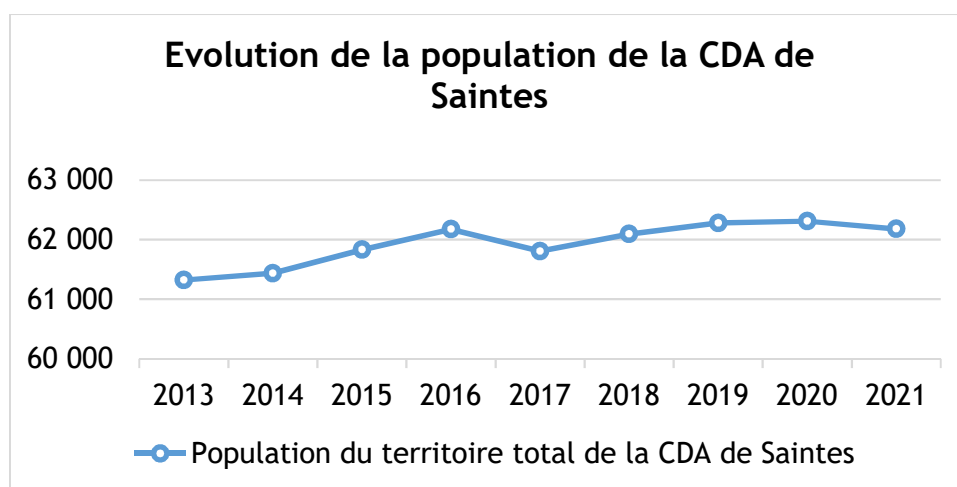
1.1.3.2. Compétence collecte

Cette compétence comprend la collecte en porte-à-porte (PAP) et la collecte en points d'apport volontaire, enterrés (PAE) ou aériens (PAV).

Au 1^{er} janvier 2021, elle est exercée en régie directe par la Régie des déchets de la Communauté d'agglomération de Saintes à l'exception de la collecte des PAV qui est confiée à un prestataire.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population desservie par le service ces 3 dernières années :

	Population du territoire total de la CDA de Saintes	Pourcentage d'augmentation
2019	62 280	0,30%
2020	62 310	0,05%
2021	62 180	-0,21%



La population de la Communauté d'agglomération de Saintes était en constante augmentation jusqu'en 2016. Après une légère diminution du nombre d'habitants en 2017, on observe à nouveau une hausse entre 2018 et 2020 avant une légère baisse en 2021.

1.1.3.3. Compétence déchetteries

Au 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération de Saintes exploite en régie 5 déchetteries situées sur les communes de :

- Saintes (déchetteries Nord et Ouest)
- Burie
- Chaniers
- Corme-Royal



Localisation des déchetteries de la Communauté d'agglomération de Saintes

1.2. LA PREVENTION DES DECHETS

1.2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en 2010 correspond à l'indice 100. Les DMA correspondent à l'ensemble des déchets collectés sur le territoire en porte-à-porte, apport volontaire et déchetteries.

L'indice pour l'année 2021 est calculé en multipliant le tonnage de cette année par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Tonnage DMA 2010 : 26 615 tonnes

Tonnage DMA 2021 : 36 652 tonnes

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 : 137,72

L'augmentation importante de l'indice s'explique par l'évolution du périmètre de l'EPCI depuis 2010. En effet, le tonnage 2010 correspond au territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon regroupant 19 communes pour 45 721 habitants alors que le tonnage 2021 correspond au périmètre de la Communauté d'agglomération de Saintes qui comprend 36 communes et 62 180 habitants.

Le même indice à population constante serait de : 101,26

Les chiffres ne sont connus à périmètre constant que depuis le 1^{er} janvier 2012. Pour information, en 2012, le tonnage de DMA collectés sur le périmètre de l'actuelle Communauté d'agglomération de Saintes était de 30 838 tonnes.

1.2.2. Actions d'économie circulaire

Engagée dans une démarche de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire, la Communauté d'Agglomération lance chaque année un appel à projet ESS. Objectif : encourager le démarrage ou le développement d'initiatives économiques de proximité.

En 2021, les 4 projets primés à cet appel à projet relevaient du champ de l'économie circulaire. Ce résultat témoigne de la dynamique du territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes en termes d'économie circulaire.

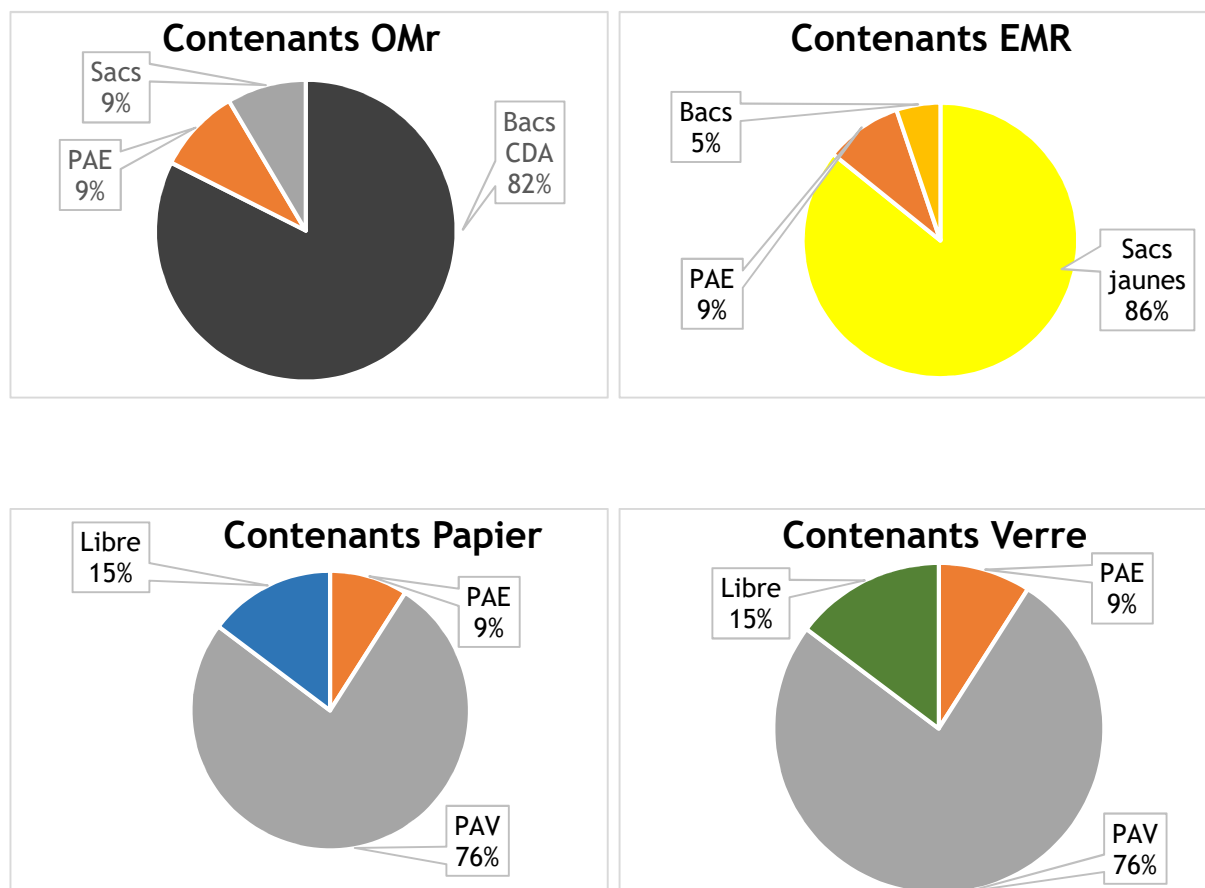
Ces projets sont :

- La création d'une friperie solidaire en quartier politique de la Ville,
- L'aménagement d'ateliers partagés du réemploi (économie circulaire),
- La collecte, le tri et la valorisation de bouchons en liège,
- La création d'un atelier de transformation de fruits en jus, lutte contre le gaspillage alimentaire.

1.3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

1.3.1. Pré collecte

Les graphiques suivants décrivent par flux de collecte la proportion de chacun des types de contenant présent dans les foyers de la Communauté d'agglomération.



1.3.2. Population desservie

Population 2021 : 62 180 habitants

Nombre moyen d'utilisateurs sur l'année : 32 739 utilisateurs dont 2 030 utilisateurs n'étant pas des ménages (professionnels, administrations, associations, etc.)

2 750 utilisateurs sont desservis par une collecte en points d'apport volontaire enterrés pour les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers recyclables, verre et papier).

1.3.3. Organisation de la collecte en porte-à-porte

La collecte est organisée selon les modalités décrites au 1.1.2. « Organisation du service »

1.3.4. Fréquences de collecte

Comme vu au 1.1.2. « Organisation du service », les modalités et fréquences de collecte ont évolué fortement au cours de l'année 2018. Ces modalités et fréquences n'ont pas évolué jusqu'en 2020.

En 2021, la fréquence hebdomadaire de collecte des ordures ménagères a été remise en place pendant la période estivale de mi-juin à mi-septembre.

Le tableau ci-dessous décrit, pour les usagers collectés en porte-à-porte, le nombre de passage par semaine, par secteur et par flux :

Secteur	OMr	EMB	Papier	Verre	FFOM
Saintes Centre-Ville Rive Gauche	3	1	1/4	1/4	
Saintes hors Centre-Ville	0,5 (1 en été)	1			1*
Autres communes	0,5 (1 en été)	1/2			

* le secteur collecté en FFOM concerne le secteur périurbain de la commune de Saintes (hors hyper-centre et écarts).

Les professionnels, dont l'activité (métiers de bouche) ou les volumes le nécessitent, bénéficient d'une collecte hebdomadaire des déchets assimilés aux ordures ménagères. Certains professionnels identifiés comme gros producteurs bénéficient d'une 2^{ème} collecte hebdomadaire de ces déchets sur la ville de Saintes et les zones d'activité environnantes.

1.3.5. Déchetteries

L'implantation des déchetteries du territoire de la Communauté d'agglomération est décrite au paragraphe 1.1.3.3. « Compétence déchetteries ».

Les tableaux suivants présentent les déchets admis sur les déchetteries de la Communauté d'agglomération de Saintes.

- Déchets admis sur l'ensemble des déchetteries
- (Saintes Ouest, Saintes Nord, Burie, Chaniers, Corme-Royal) :

Déchets			
			
CARTONS	BOIS	MÉTAUX	DÉCHETS VERTS
			
ENCOMBRANTS	DÉBLAIS / GRAVATS		
			
DEEE	LAMPES		
			
PETITS APPAREILS MÉNAGERS	GROS ÉLECTROMÉNAGER	ÉCRANS	RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS
			
BATTERIES	PILES BOUTONS	PILES ET ACCUMULATEURS	
			
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	RADIOGRAPHIES	HUILES DE VIDANGE	HUILES DE FRITURES

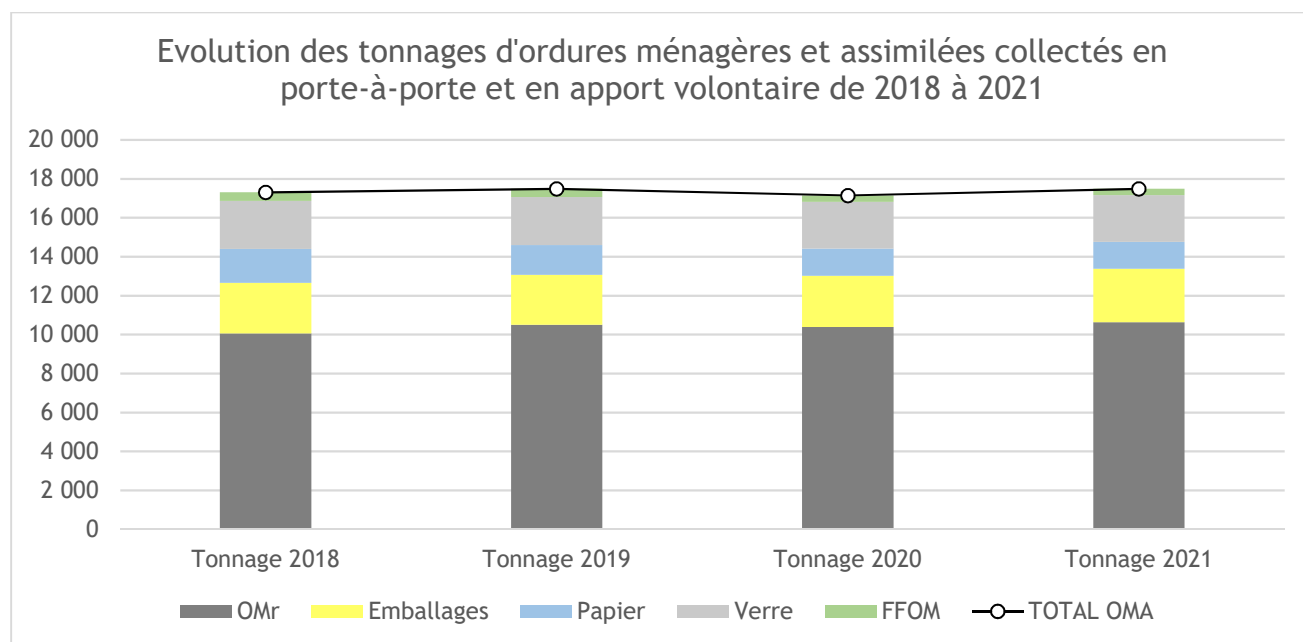
- Déchets admis uniquement sur certaines déchetteries de la Communauté d'agglomération de Saintes :

Déchetterie	Déchets spécifiques au site			
Saintes - Ouest	 TEXTILES CHAUSSURES	 PNEUMATIQUES	 MOBILIER	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES
Saintes - Nord	 TEXTILES CHAUSSURES	 PNEUMATIQUES	 MOBILIER	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES
Chaniers	 TEXTILES CHAUSSURES	 PAPIERS	 VERRES	
Corme-Royal	 TEXTILES CHAUSSURES			

1.4. BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS

1.4.1. Evolution des tonnages collectés

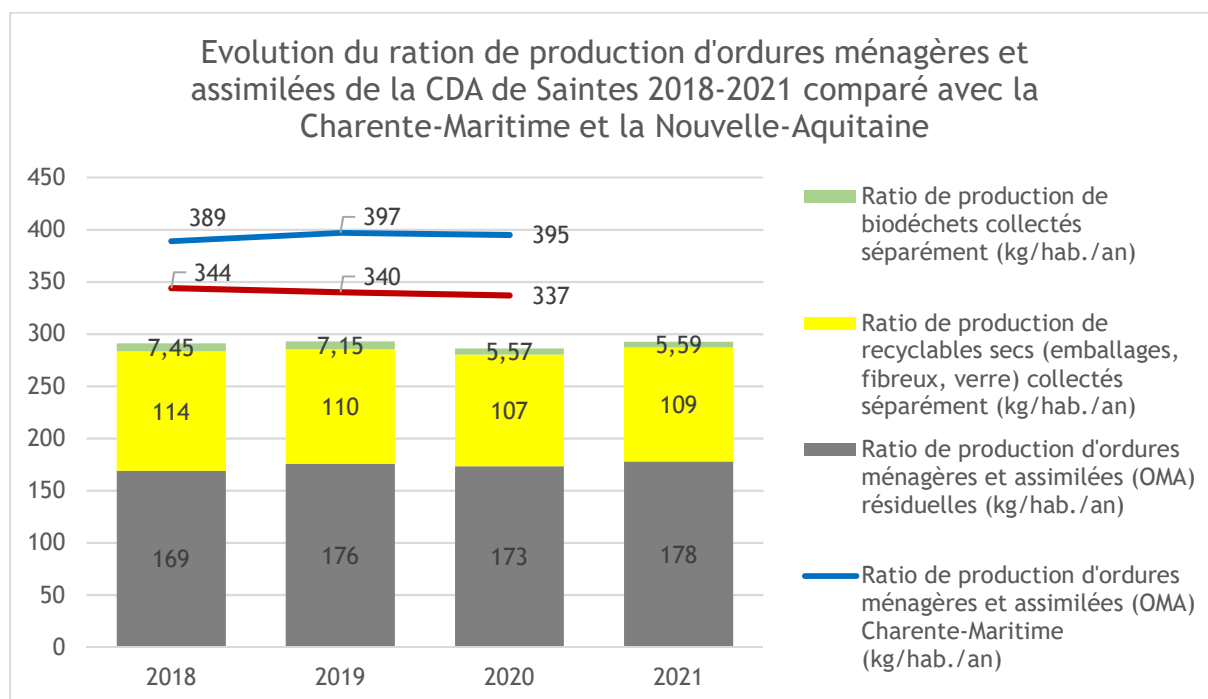
Flux collectés	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Variation 2020-2021
Ordures Ménagères résiduelles en porte-à-porte	9 437	9 757	9 564	9 709	1,53%
Ordures Ménagères résiduelles en PAE	615	738	821,94	915,74	11,41%
Total OMr	10 052	10 495	10 385	10 625	2,31%
Emballages en porte-à-porte	2 335	2 311	2 374	2 496	5,16%
Emballages en PAE	265	266	258,32	247,62	-4,14%
Total Emballages	2 600	2 577	2 632	2 744	4,25%
Fibreux en porte-à-porte	740	76	55	52	-5,93%
Fibreux en PAE/PAV	1010	1442	1338,68	1339,49	0,06%
Total Fibreux	1 750	1 518	1 394	1 392	-0,18%
Verre en porte-à-porte	961	116	55	103	87,12%
Verre en PAE/PAV	1499	2348	2345,68	2288,43	-2,44%
Total Verre	2 460	2 464	2 400	2 391	-0,40%
FFOM	443	427	334,02	334,02	0,00%
TOTAL OMA (Ordures Ménagères et Assimilées)	17 305	17 481	17 146	17 486	1,98%



On observe que le tonnage global d'ordures ménagères et assimilées collecté sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes a légèrement augmenté entre 2018 et 2021.

1.4.2. Evolution de la production d'ordures ménagères et assimilées

	2018	2019	2020	2021
Population municipale	59 484	59 716	59 944	59 760
Ratio de production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) résiduelles (kg/hab./an)	169	176	173	178
Ratio de production de recyclables secs (emballages, fibreux, verre) collectés	114	110	107	109
Ratio de production de biodéchets collectés séparément (kg/hab./an)	7,45	7,15	5,57	5,59
Ratio de production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) CDA de Saintes	291	293	286	293
Ratio de production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) Charente-Maritime	389	397	395	
Ratio de production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) Nouvelle-Aquitaine	344	340	337	



1.4.3. Evolution des tonnages reçus en déchetteries

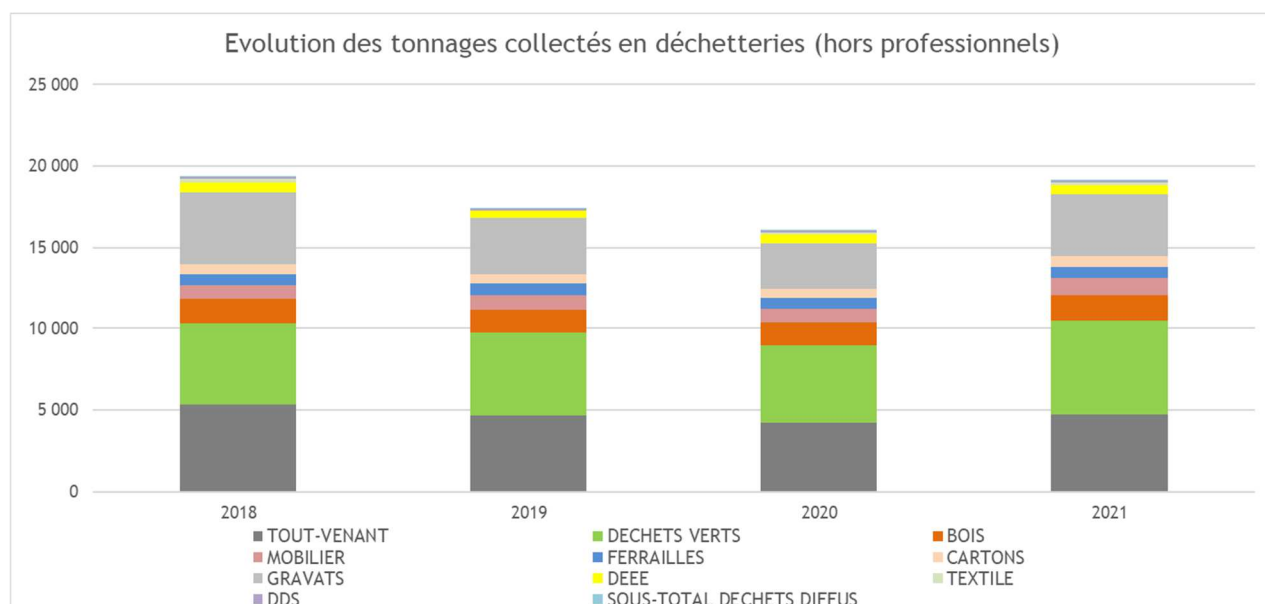
➤ Tonnages de déchets reçus en déchetterie sur les 4 dernières années :

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
TOUT-VENANT	5 307,34	4 669,64	4 232,00	4 718,85	11,50%
DECHETS VERTS	5 011,32	5 075,90	4 720,92	5 739,90	21,58%
BOIS	1 551,46	1 433,28	1 392,84	1 641,22	17,83%
MOBILIER	836,08	897,06	873,24	1 045,28	19,70%
FERRAILLES	633,71	700,61	677,08	677,08	0,00%
CARTONS	636,26	583,80	556,71	631,85	13,50%
SOUS-TOTAL HORS GRAVATS	13 976,17	13 360,29	12 452,79	14 454,18	16,07%
GRAVATS	4 417,30	3 430,48	2 824,34	3 811,78	34,96%
SOUS-TOTAL CAISSON	18 393,47	16 790,77	15 277,13	18 265,96	19,56%
DEEE	589,88	486,60	508,92	549,00	7,88%
TEXTILE	220,84		154,00	196,20	
DDS	95,71	100,95	92,27	108,39	17,47%
HUILE MOTEUR	23,58	26,01	22,00	30,78	39,91%
PNEUS	*	*	*	*	
BATTERIES	7,14	4,20	3,80	4,26	12,11%
AMIANTE LIEE	21,54	22,06	0,00	0,00	
PILES	7,50	5,04	4,96	5,39	8,67%
HUILE VEGETALE	3,02	2,26	2,80	4,86	73,57%
LAMPES ET NEONS	1,33	1,16	1,65	1,59	-3,34%
RADIOGRAPHIES MEDICALES	*	*	*	*	
SOUS-TOTAL DECHETS DIFFUS	64,11	60,72	35,21	46,88	33,16%
TOTAL DECHETS DE DECHETTERIES	19 364,01	17 439,05	16 067,53	19 166,43	19,29%

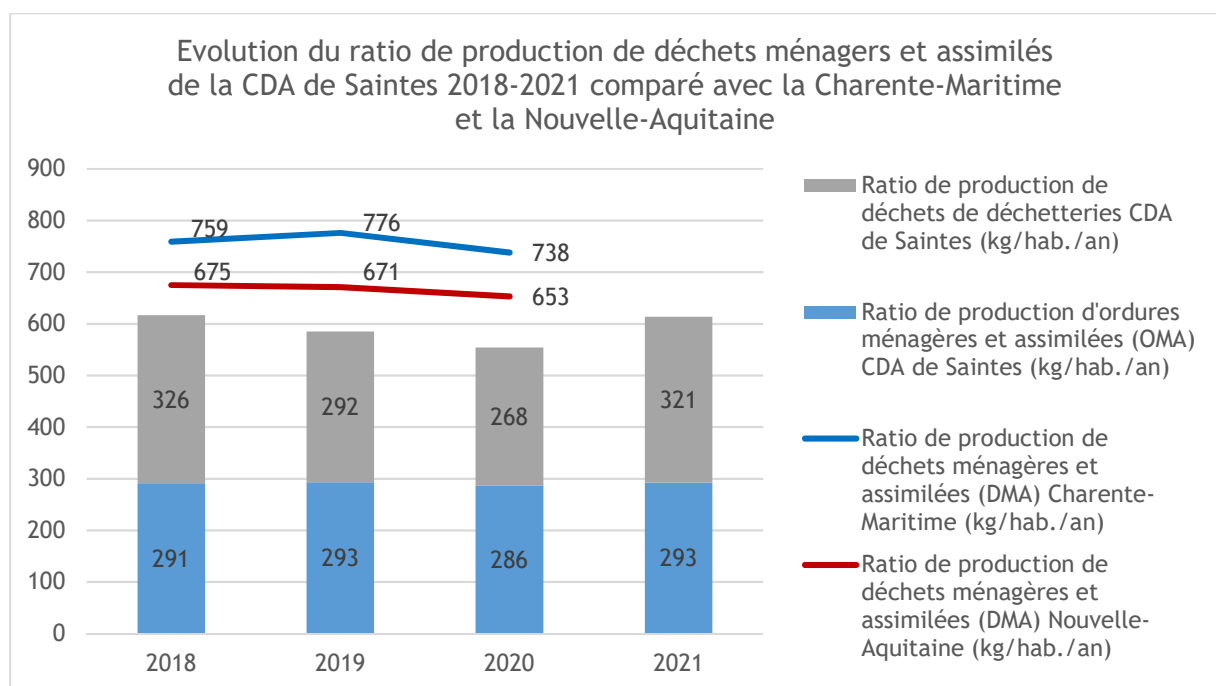
On observe que les tonnages reçus en déchetterie baissent légèrement depuis 2018. Cette baisse concerne notamment le flux de tout-venant dont la baisse atteint 11,1% entre 2018 et 2021.

Le maintien de cette dynamique s'explique notamment par la mise en place de caisson de réemploi « Cyclabox » mis à disposition de la Communauté d'agglomération de Saintes par le syndicat mixte Cyclad.

Ces caissons sont des zones de réemploi permanentes qui permettent aux usagers de déposer et/ou prendre tout objet en bon état (jeux, vaisselle, livres, DVD, petits mobiliers, etc.).



1.4.4. Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés



1.5. LE TRAITEMENT DES DECHETS

La Communauté d'agglomération de Saintes délègue la compétence « traitement des déchets » au Syndicat Mixte CYCLAD dont le siège est situé à Surgères. Le détail des chiffres concernant le traitement et les filières concernées est donc présenté dans le rapport annuel de CYCLAD, « Chiffres clés 2021 ».

Les consignes de tri en vigueur sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes sont les suivantes :

LES GESTES DE TRI

LES EMBALLAGES MÉNAGERS



Je mets dans mon sac ou bac jaune les bouteilles et flacons en plastique, les barquettes, les boîtes en plastiques rigides, les briques alimentaires...



et tous les sacs et sachets, les films et tous les emballages métalliques.

QUELLE QUE SOIT MA COMMUNE,
JE DÉPOSE DANS UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

LE VERRE RECYCLABLE



Tous les récipients en verre qui ont un couvercle ou un bouchon (pots et bocaux, bouteilles en verre...).

LE PAPIER



Prospectus, journaux, magazines, enveloppes...

ET

LES EMBALLAGES PAPIER CARTON



Attention ! Les cartons bruns doivent être déposés en déchèteries.

www.agglo-saintes.fr



Les principaux sites de traitements de déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes sont les suivants :

- Pour les ordures ménagères résiduelles : ISDND (Installations de stockage de Déchets Non Dangereux) de Lapoyade (33) et Gizay (86)
- Pour les emballages ménagers recyclables : Centre de tri ALTRIANE à La Rochelle (17)
- Pour le papier : Papeterie HUTAMAKI à l'Ile d'Elle (85)
- Pour le verre : EVERGLASS à Chateaubernard (16)

Près de 40% des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont valorisés ou recyclés.

Les déchets collectés en déchetteries sont envoyés directement dans les différentes filières de valorisation en France ou dans des pays limitrophes.

Le tout-venant réceptionné en déchetterie est traité, comme les ordures ménagères résiduelles, dans les ISDND (Installations de stockage de Déchets Non Dangereux) de Lapoyade (33) et Gizay (86).

Plus de 73% des déchets réceptionnés en déchetteries sont valorisés ou recyclés.

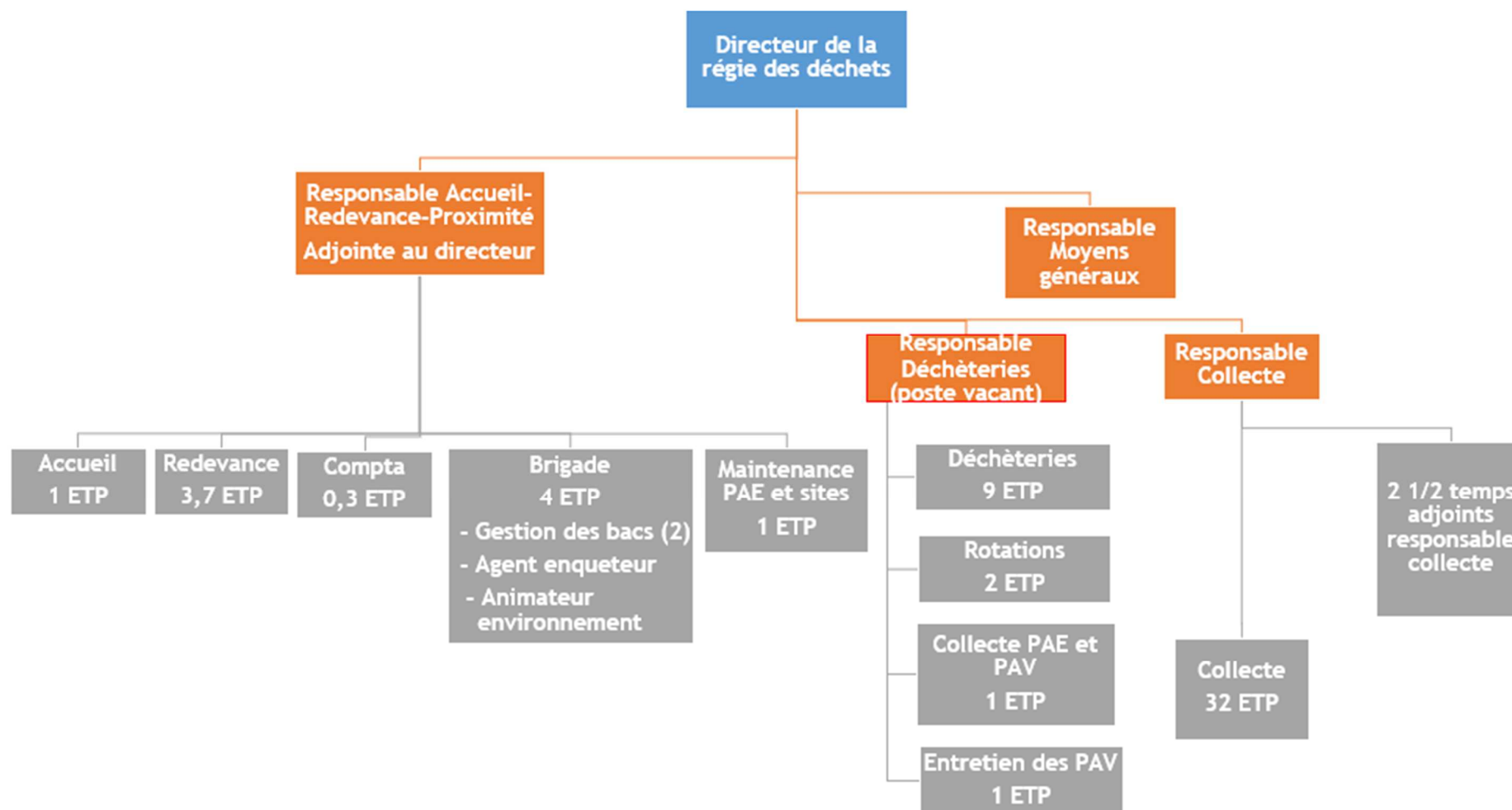
1.6. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS

En 2021, la Communauté d'agglomération de Saintes réalise l'ensemble des opérations de collecte et de gestion des déchetteries en régie à l'exception de la collecte en PAV du verre et du papier, confiée à un prestataire depuis le 1^{er} juillet 2018.

L'effectif permanent de la Régie des déchets est composé de 61 agents au 1^{er} septembre 2021. La répartition des agents dans les différents services est présentée dans l'organigramme en page suivante.

Le prestataire en charge de la collecte des PAV emploie un chauffeur à temps plein pour effectuer cette prestation.

Organigramme de la Régie des déchets - Au 01/09/2021



2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

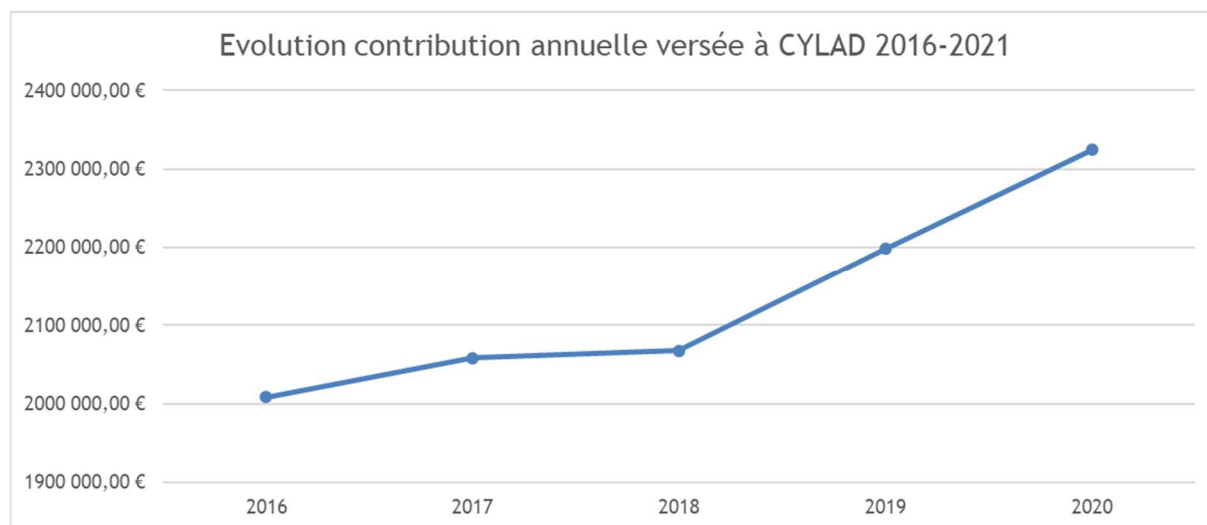
2.1. DETAIL DES PRINCIPALES DEPENSES

2.1.1. Détail contributions CYCLAD pour 2021

Contribution	Montant
Traitement et valorisation des déchets issus de la collecte	1 927 580,00 €
Traitement et valorisation des déchets issus des déchetteries	497 440,00 €
TOTAL contribution CYCLAD 2021	2 425 020,00 €

2.1.2. Historique des contributions traitement versées au CYCLAD

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population	62 174	61 808	62 095	62 280	62 310	62 534
Evolution n/n-1		-0,59%	0,46%	0,30%	0,05%	0,36%
Traitement DMA	25,00 €/hab	25,00 €/hab	25,00 €/hab	27,00 €/hab	29,00 €/hab	31,00 €/hab
Evolution n/n-1		0,00%	0,00%	8,00%	7,41%	6,90%
Traitement déchetteries	7,30 €/hab	8,30 €/hab	8,30 €/hab	8,30 €/hab	8,30 €/hab	8,00 €/hab
Evolution n/n-1		13,70%	0,00%	0,00%	0,00%	-3,61%
Contribution annuelle	2 008 220,20 €	2 058 206,40 €	2 067 763,50 €	2 198 484,00 €	2 324 163,00 €	2 438 826,00 €
Evolution n/n-1		2,49%	0,46%	6,32%	5,72%	4,93%
Variation n/n-1		49 986,20 €	9 557,10 €	130 720,50 €	125 679,00 €	114 663,00 €



2.1.3. Facturation de fournitures et prestations

Ci-dessous les principales prestations ou fournitures réglées à des organismes extérieurs en 2021 :

En fonctionnement :

- Réparation et entretien des véhicules : 382 167,11 € TTC
- Gasoil : 368 856,87 € TTC
- Collecte du verre et du papier en PAV : 104 106,31 € TTC
- Achats de sacs jaunes : 66 589,25 € TTC
- Fluides (eau et électricité) : 31 841,65 € TTC
- Equipements de protection individuelle : 17 230,91 € TTC
- Nettoyage des conteneurs enterrés : 18 823,20 € TTC

En investissement :

- Camion micro-benne entretien PAV : 44 100,00 € TTC
- Bacs roulants : 39 241,80 € TTC
- Armoires vestiaire Ecosite : 14 977,55 € TTC
- 2 caissons 35m³ de déchetteries : 11 342,40 € TTC
- Plateformes béton PAV : 5 291,70 € TTC

2.2. BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

2.2.1. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service

Le budget du service Politique des déchets est un budget annexe qui doit donc être équilibré sans apport du budget principal de la Communauté d'agglomération de Saintes.

Son financement provient exclusivement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Incitative (REOMI) ou non (REOM), et de subventions éventuelles.

2.2.2. Budgets de fonctionnement des 3 dernières années

2.2.2.1. Evolution du budget de fonctionnement

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
	2019	2020	2021
Budget Primitif	7 296 052,00 €	8 126 658,39 €	7 938 000,00 €
<i>dont reprise anticipé des résultats</i>		606 581,39 €	
Décision Modificative n° 1	448 506,30 €	0,00 €	479 732,62 €
Décision Modificative n° 2	23 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Décision Modificative n° 3	16 250,00 €	37 920,00 €	0,00 €
Budget Supplémentaire		-38 039,65 €	0,00 €
Total budgété	7 784 508,30 €	8 126 538,74 €	8 417 732,62 €
% Evolution		4,39%	3,58%

2.2.3. Synthèse des comptes administratifs des 3 dernières années

2.2.3.1. Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	Mandats émis et charges rattachées (2019)	Mandats émis et charges rattachées (2020)	Mandats émis et charges rattachées (2021)	Variation 2019-2020	Variation 2020-2021
011. Charges à caractère général	1 298 549,58 €	1 176 560,65 €	1 337 031,84 €	-9%	14%
<i>dont Carburants (compte 6066)</i>	367 715,31 €	270 021,86 €	354 604,29 €	-27%	31%
012. Charges de personnel	2 864 236,34 €	3 033 335,54 €	3 081 678,15 €	6%	2%
65. Autres charges de gestion courante (dont contributions CYCLAD collecte, déchetteries et traitement)	2 370 797,75 €	2 515 073,17 €	2 654 299,35 €	6%	6%
66. Charges financières	596,12 €	467,89 €	150,89 €	-22%	-68%
67. Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	102 073,37 €	80 282,58 €	151 725,39 €	-21%	89%
042. Opérations d'ordres de transferts entre sections (amortissements mobiliers et immobiliers)	820 099,34 €	774 341,67 €	676 092,77 €	-6%	-13%
TOTAL DES DEPENSES :	7 456 352,50 €	7 580 061,50 €	7 900 978,39 €	2%	4%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE	Titres émis et Prod. rattachées (2019)	Titres émis et Prod. Rattachées (2020)	Titres émis et Prod. Rattachées (2021)	Variation 2019-2020	Variation 2020-2021
013. Atténuation de charges (décharge d'activité syndicale, indemnités journalières, soutiens à l'emploi)	64 039,30 €	40 145,10 €	12 713,78 €	-37%	-68%
70. Prestations de service (redevance et facturation des professionnels à la déchetterie artisanale)	7 181 242,06 €	7 184 279,46 €	7 653 664,48 €	0%	7%
<i>dont redevance (compte 706 - gestionnaire 0919)</i>	6 917 129,28 €	7 016 493,56 €	7 444 116,13 €	1%	6%
74. Subventions d'exploitation (subventions ADEME et éco-organismes)	147 485,48 €	54 988,20 €	38 034,55 €	-63%	-31%
75. Autres produits de gestion courante	47 949,04 €	50 061,50 €	37 277,13 €	4%	-26%
77. Produits exceptionnels (ventes de matériels, remboursements assurance)	38 305,47 €	7 881,82 €	110 644,39 €	-79%	1304%
042. Opération d'ordre de transferts entre sections (recettes amortissements subventions)	125 806,59 €	153 896,30 €	59 176,13 €	22%	-62%
TOTAL DES RECETTES :	7 604 827,94 €	7 491 252,38 €	7 911 510,46 €	-1%	6%
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :	148 475,44 €	-88 809,12 €	10 532,07 €		
RESULTAT REPORTE DE L'ANNEE ANTERIEURE :	448 506,30 €	568 541,74 €	479 732,62 €		
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION :	596 981,74 €	479 732,62 €	490 264,69 €		

2.2.3.2. Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

CHAPITRE/OPERATION	Mandats émis (2019)	Mandats émis (2020)	Mandats émis (2021)	Variation 2019-2020	Variation 2020-2021
040. Opérations d'ordres de transferts entre sections (chapitre 42 de la section de fonctionnement)	125 806,59 €	153 896,30 €	59 176,13 €	22%	-62%
16. Emprunts et dettes assimilés	28 666,68 €	28 666,68 €	28 666,68 €	0%	0%
21. Immobilisations corporelles hors opération	2 652,15 €	436,24 €	0,00 €		-100%
32. Matériel de bureau	1 497,95 €	0,00 €	14 977,55 €	-100%	
36. Installations à caractère spécifique (nettoyeur haute pression)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
54. Installations générales agencements aménagements des constructions (bâtiment collecte)	11 761,15 €	1 504,80 €	0,00 €		-100%
63. Conteneurs (bacs roulants)	48 731,28 €	29 515,44 €	39 241,80 €	-39%	33%
86. Matériel roulant (2 bennes à ordures ménagères et 1 camion polybenne)	331 064,48 €	0,00 €	44 100,00 €	-100%	
102. Caissons et compacteurs	0,00 €	217 993,92 €	11 342,40 €		
105. Protection captage de Lucérat (travaux Ecosite)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
107. Mise aux normes des déchetteries (protections de quai et débourbeur/déshuileur Corme-Royal, signalétique)	20 896,76 €	3 648,00 €	0,00 €	-83%	-100%
110. Autres constructions (remise en état ancienne décharge de gravats de St-Sauvant)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
440. PAV	13 211,44 €	19 155,44 €	13 566,78 €	45%	-29%
474. Matériel informatique (copieur + badgeuse + PDA brigade)	10 528,40 €	5 578,88 €	0,00 €	-47%	-100%
TOTAL DES DEPENSES :	594 816,88 €	460 395,70 €	211 071,34 €	-23%	-54%

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

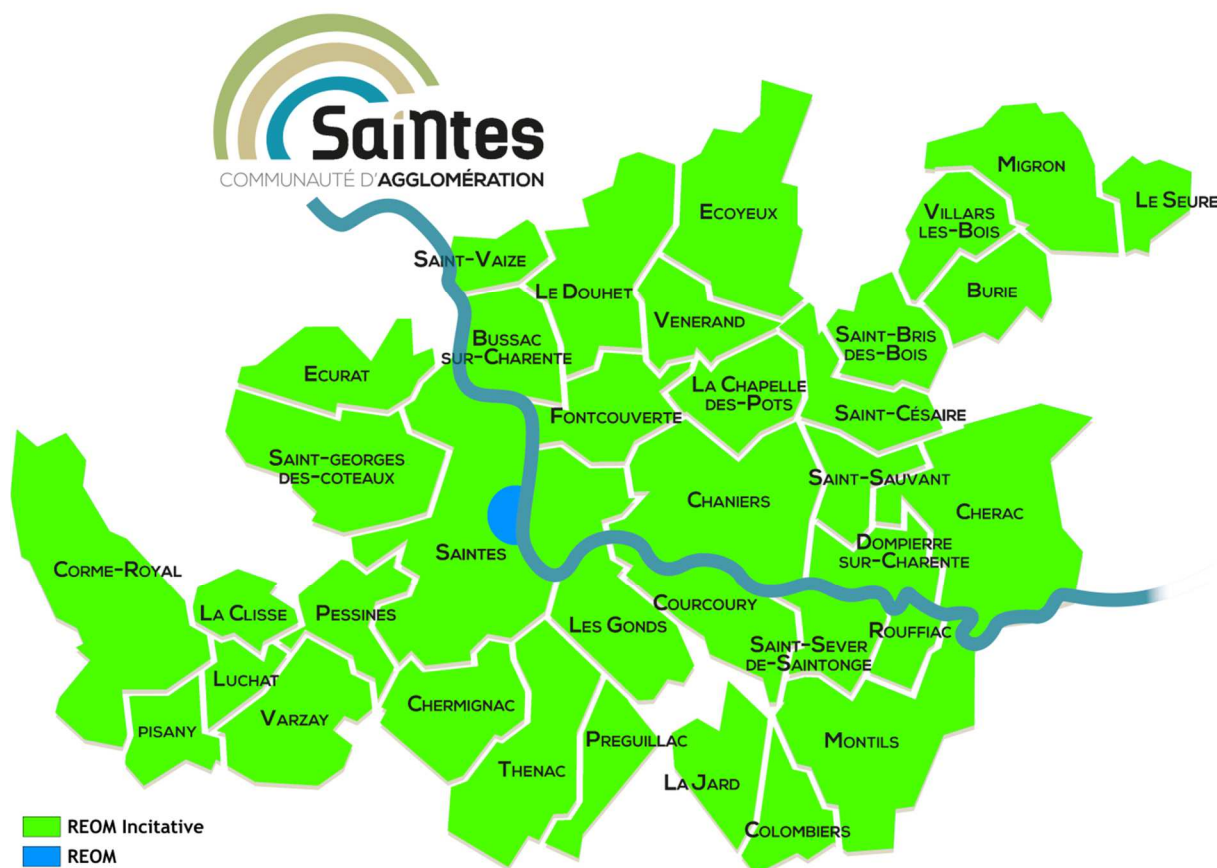
CHAPITRE	Titres émis (2019)	Titres émis (2020)	Titres émis (2021)	Variation 2019-2020	Variation 2020-2021
040. Opérations d'ordres de transferts entre sections (chapitre 42 de la section de fonctionnement)	820 099,34 €	774 341,67 €	676 092,77 €	-6%	-13%
10. Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	218 121,44 €	71 589,11 €	20 321,47 €		-72%
13. Subventions d'investissement reçues	0,00 €	108 471,16 €	0,00 €		
TOTAL DES RECETTES :	1 038 220,78 €	954 401,94 €	696 414,24 €	-8%	-27%

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	443 403,90 €	494 006,24 €	485 342,90 €
---	--------------	--------------	--------------

RESULTAT REPORTE DE L'ANNEE ANTERIEURE :	2 352 107,48 €	2 795 511,38 €	3 289 517,62 €
--	----------------	----------------	----------------

RESULTAT CUMULE DE LA SECTION :	2 795 511,38 €	3 289 517,62 €	3 774 860,52 €
---------------------------------	----------------	----------------	----------------

2.2.4. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères



Redevance et règlements de prestations reçus en 2021 : 7 444 116,13 € TTC

dont : facturation du Centre Hospitalier de Saintonge : 128 870,78 € TTC

conventions pour l'utilisation des déchetteries de Burie
(avec CALITOM-16) et Corme-Royal (avec Cyclad-17) 97 619,57 €

mise à disposition de bacs pour les manifestations : 8 058,00 € TTC

Subventions et soutiens des éco-organismes reçus en 2021 : 48 034,55 € TTC

(Soutiens des éco-organismes pour les D3E et les DDS)

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Après plusieurs années d'évolutions majeures dans l'organisation du service public de gestion des déchets (modalités de collecte, consignes de tri, modalités de redevance, statut de la régie) l'année 2021 se caractérise par :

- Une évolution de la tarification au regard de la charge financière et de l'augmentation constante des coûts de traitement,
- La programmation de travaux de modernisation des 5 déchetteries de la Communauté d'agglomération de Saintes
- Le démarrage du travail sur l'implantation d'une nouvelle déchetterie/recyclerie ou ressourcerie sur le territoire,
- La mise en place de la collecte hebdomadaire en période estivale,

Les enjeux financiers de ce service restent donc prépondérants dans les années à venir et la Communauté d'agglomération devra initier plusieurs évolutions tant sur le plan technique que financier pour ajuster le service rendu aux usagers et les moyens alloués.